



**ACQUISITION D'UNE
BALAYEUSE ET
D'UNE SALEUSE**

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/22

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : François PINATEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné les différentes propositions,

DECIDE de programmer l'acquisition du matériel de voirie suivant :

- ☞ Balayeuse, auprès de l'établissement « Jardin Service », 38220 VIZILLE, pour un montant HT de 3 700 €
- ☞ Saleuse – sableuse, après de l'établissement « Bialler » 05103 BRIANÇON, pour un montant HT de 7 800 €

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental,

ADOpte le plan de financement suivant :

☞ Coût de l'opération HT.....	11 500 €
- Subvention du Conseil départemental..75 %..	8 625 €
- Fonds libres de la Commune.....	2 875 €

DIT que, à l'issue de l'obtention de subvention :

- ✓ la dépense relative à cet achat sera inscrite au budget principal, article 21578 de la section d'investissement.
- ✓ Monsieur le Maire sera autorisé à effectuer toute démarche et signer tout document concernant cette acquisition.

Certifié exécutoire compte-tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

